



## Victoire en appel, victoire sans appel

Nous avons gagné. Les préfets des Côtes d'Armor et du Finistère sont condamnés à la double peine, mille fois méritée. Condamnés au Tribunal Administratif de Rennes le 25 octobre 2007, ils récidivent à la Cour d'Appel de Nantes le 1<sup>er</sup> décembre 2009. Ils sont condamnés pour une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat, parce qu'ils n'ont pas mis en œuvre des réglementations européennes et nationales. Vous avez bien lu : ces préfets sont condamnés parce qu'ils n'ont pas appliqué la loi ! Pire, ils ont même inventé une réglementation pour mettre en règle les extensions d'élevage illégaux : cela s'appelle la régularisation. Les juges de la République ont sanctionné indirectement cette monstruosité juridique.

Grâce à qui ce déni de droit a-t-il été reconnu ? Aux élus de la République dont c'était le devoir ? Ne cherchez pas du côté des amis du préfet pour contester cette aberration. Du côté de ses opposants ? Pas plus. Seules quelques voix se sont élevées : des élus écologistes et des personnalités indépendantes. Ce déni de droit, s'il est reconnu, c'est grâce à nous tous, citoyennes et citoyens de nos associations adhérentes et adhérents à Sauvegarde du Trégor. Nous avons eu ce courage collectif de ne pas nous résigner à cette violation du droit qui produisait des marées vertes. Car cette pollution par les marées vertes n'existerait pas si d'abord le droit lui-même n'avait été pollué.

Mais nous n'avons pas seulement défendu à mains nues les principes de la République. Par ce double jugement, nous avons obtenu une norme : l'eau des rivières qui se déversent dans les baies ne doit pas dépasser 5 à 10 mg/l de nitrate, car, au-delà de ce seuil elle produit des marées vertes. C'est désormais la loi. En conséquence de quoi, toute mesure qui ne fixera pas cet objectif dans un programme de lutte contre les marées vertes est hors-la-loi. Voilà qui disqualifie le contrat de bassin du Gouessant et des pans entiers du SAGE de Saint-Brieuc. Mais, à l'inverse, voilà qui donne un sens à notre proposition d'arrêté anti-marées vertes, inspiré par la réglementation sur la préservation de la qualité des eaux minérales naturelles, comme à Vittel. Nous appelons à une autre révolution agricole, après celle qui mise tout sur la quantité, celle qui mise tout sur la qualité.

Grande victoire donc que nous devons qu'à nous-mêmes, qu'à notre ferme volonté d'aboutir, pour que triomphe l'intérêt public d'aujourd'hui comme de demain. Et, dans ce nous, j'y inclus tous nos amis de Halte aux Marées Vertes, De la Source à la Mer et Eaux et Rivières de Bretagne, avec qui nous avons gagné collectivement. Quelle est belle la Bretagne pour nous tous qui avons su nous battre pour elle ! Merci pour elle. Nos enfants ne nous le reprocheront pas.

Yves-Marie Le Lay, président de Sauvegarde du Trégor